

BLANCHET & Associés

La vente sera faite au comptant et conduite en euros.
Les acquéreurs paieront des frais en sus des enchères de 21,74 % HT plus TVA, soit 26 % TTC.
The sale is in euros. The buyers will pay a fee auction of 26% VAT.

CONDITIONS DE VENTE / TERMS OF SALE

La vente est faite au comptant et conduite en Euros (€).

Les acquéreurs paieront, en sus des enchères, les frais suivants :
21,74 % + TVA soit 26 % TTC

Conformément à la loi, les indications portées au catalogue engagent la responsabilité de BLANCHET & ASSOCIÉS, sous réserve des rectifications annoncées au moment de la présentation de l'objet et portées au procès-verbal de la vente. Dès l'adjudication, l'objet sera sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire. L'acquéreur sera lui-même chargé de faire assurer ses acquisitions, BLANCHET & ASSOCIÉS déclinant toute responsabilité quant aux dommages que l'objet pourrait encourir, et ceci, dès l'adjudication prononcée.

A défaut de paiement en espèces, chèque ou carte de paiement, l'objet pourra être remis en adjudication sur folle enchère immédiatement ou à la première opportunité. En cas de paiement par chèque non certifié, le retrait des objets pourra être différé jusqu'à l'encaissement du chèque. Le paiement par un adjudicataire au moyen d'un chèque sans provision n'entraîne pas la responsabilité civile de BLANCHET & ASSOCIÉS, et en conséquence, la délivre de l'obligation de paiement au vendeur.

La maison de vente se charge gracieusement des ordres d'achat qui lui sont confiés. Ceux-ci devront obligatoirement être accompagnés d'un chèque ou numéro de carte de paiement. Dans le cas de plusieurs offres d'achat d'un montant égal, la première offre reçue l'emporte sur les autres. Toutefois, une erreur ou une omission dans l'exécution des ces ordres n'engage pas la responsabilité de BLANCHET & ASSOCIÉS.

Les objets sont vendus dans l'ordre du catalogue. BLANCHET & ASSOCIÉS est libre de fixer l'ordre de progression des enchères et les enchérisseurs sont tenus de s'y conformer. Le plus offrant et dernier enchérisseur sera l'adjudicataire.

En cas de double enchère effective reconnue par la maison de ventes, l'objet sera remis en vente, tous les amateurs pouvant concourir à cette deuxième mise en adjudication. BLANCHET & ASSOCIÉS est une société de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques régie par la loi du 10 juillet 2000, et agréée sous le numéro 2002-212.

For english terms of sale, please contact us.